

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 24 mars 2025

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossiers de révision R-4293-2025, R-4294-2025 et R-4295-2025.
Cause tarifaire 2025-2026 d'Hydro-Québec, suite.

Invitation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* afin que la Régie de l'énergie déclare provisoires tous les tarifs affectés par les trois demandes de révision aux dossiers R-4293-2025, R-4294-2025 et R-4295-2025.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* a pris connaissance des trois demandes de révision aux dossiers R-4293-2025, R-4294-2025 et R-4295-2025. **Il donne, par la présente, avis de sa participation à ces trois dossiers.**

Le RTIEÉ invite également respectueusement la Régie de l'énergie à **rendre avant le 1^{er} avril 2025 une décision déclarant provisoires à compter du 1^{er} avril 2025 tout tarif susceptible d'être affecté par l'une ou l'autre de ces trois demandes de révision (ce qui, sauf erreur, toucherait la totalité des tarifs de HQT et HQD).**

En ce qui concerne HQD, vu l'article 48.2 de la *Loi*, à défaut d'une telle déclaration de caractère provisoire avant le 1^{er} avril 2025, il y aurait risque qu'il soit statué que la Régie n'aurait plus juridiction pour statuer sur des demandes de révision d'une manière qui rétroagisse au 1^{er} avril 2025 (de sorte que, selon le droit actuel, les décisions de révision ne pourraient pas entrer en vigueur avant le 1^{er} avril 2030).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).